

VILLE DE POIGNY

LOCAL DE PROXIMITE

REHABILITATION D'UN BATIMENT POUR CREATION DE L'EXTENSION DU LOCAL DE PROXIMITE

DCE

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Lot n° 01 : Curage, Gros-œuvre, Maçonnerie, Charpente Bois, Charpente Métallique, Flocage, Vrd, Carrelage

Version 1 : Juin 2025

MAÎTRISE D'OUVRAGE	VILLE DE POIGNY	Mairie de Poigny 14 rue de la Mairie 77160 Poigny 01 64 00 08 54
MAÎTRISE D'OEUVRE	HERR MILAN ARCHITECTE Architecte mandataire	15 rue Hégesippe Moreau 75018 Paris contact@herrmilan.com 06 86 30 09 32
	FOUQUIN BATIMENT CONSEILS Bet Structure	107 rue du Marais 91210 Draveil fouquinc2@hotmail.com 06 60 18 53 60

SOMMAIRE

1	CONDITIONS TECHNIQUES GENERALES	1
2	DESCRIPTION DES OUVRAGES	1
2.1	TRAVAUX PREPARATOIRES – TRAVAUX PREALABLES.....	1
2.1.1	INSTALLATION DE CHANTIER.....	1
2.1.2	ECHAFAUDAGE ET MOYENS D’ETAIEMENT	5
2.1.3	ETUDE STRUCTURE	5
2.2	TRAVAUX DE CURAGE	5
2.3	GROS-ŒUVRE MACONNERIE.....	7
2.3.1	REPLISSAGE DALLE BETON PAR REPLISSAGE TRANCHEES, RESERVATIONS RESEAUX EXISTANTS.....	7
2.3.2	REPARATION FISSURES SUR MUR EXISTANT	7
2.3.3	TRAVAUX PREPARATOIRES POUR MENUISERIE NEUVE DANS BAIE EXISTANTE	8
2.3.4	APPUI DE FENETRE.....	8
2.3.5	SOMMIERS BETON	8
2.3.6	NAPPE METAL DEPLOYE TYPE NERGALTO SUR PLANCHER R+1	9
2.3.7	REPLISSAGE PLATRE SUR TOLE DEPLOYEE TYPE NERGALTO SUR R+1.....	9
2.3.8	BAC ACIER LEWIS SUPPORT DE CHAPE SUR PLANCHER R+1	9
2.3.9	CHAPE BETON C25/30 + HYDROFUGE SUR PLANCHER R+1.....	10
2.3.10	REPLISSAGE LAINE DE ROCHE COMPACTEE ENTRE SOLIVES PLANCHER BOIS.....	10
2.3.11	ENDUIT TALOCHE FIN SUR ENCADREMENT DE BAIE	11
2.3.12	PREPARATION DES SOLS	11
2.4	CHARPENTE METALLIQUE.....	11
2.4.1	CHARPENTE METALLIQUE POUR REPRISE DES FERMES DE CHARPENTE	11
2.5	CHARPENTE BOIS	12
2.5.1	CHARPENTE BOIS POUR REPRISE DES FERMES DE CHARPENTE COMPRIS PLATINES.....	12
2.5.2	SOLIVAGE BOIS POUR CREATION PLANCHER	12
2.6	FLOCAGE.....	13
2.6.1	NAPPE METAL DEPLOYE TYPE NERGALTO SOUS PLANCHER R+1.....	13

2.6.2	FLOCAGE PROJETE CF 1H EN SOUS FACE PLANCHER R+1	13
2.7	RESEAUX SOUS DALLAGE.....	13
2.7.1	RESEAUX DE CANALISATION SOUS DALLE	14
2.8	RESEAUX EXTERIEURS	14
2.8.1	CREATION TRANCHEES POUR PASSAGE RESEAUX ET REGARDS SUR CHEMINEMENT ARRIERE	14
2.8.2	RESEAUX EXTERIEURS (EU-EV-AEP-ELEC-TELECOM)COMPRI S FOURREAU EN ATTENTE LOGEMENT	15
2.8.3	REGARDS	15
2.8.4	BRANCHEMENT A L'EGOUT	16
2.9	CARRELAGE.....	16
2.9.1	PREPARATION DES SUPPORTS	16
2.9.2	ETANCHEITE LIQUIDE	16
2.9.3	REVETEMENT DE SOL EN CARRELAGE + PLINTHES	17
2.10	OUVRAGES DIVERS	17
2.10.1	JOINTS D'ETANCHEITE	17
2.10.2	TAPIS D'ENTREE.....	18
2.10.3	BANDE DE RACCORDEMENT	18
2.10.4	SORTIE DE TOITURE VMC ET VENTILATION PRIMAIRE	18

1 **CONDITIONS GENERALES**

L'entrepreneur est tenu de prendre connaissance des C.C.T.P. de tous les lots et du C.C.T.C applicable à tous les lots.

2 **DESCRIPTION DES OUVRAGES**

2.1 **TRAVAUX PREPARATOIRES – TRAVAUX PREALABLES**

2.1.1 **INSTALLATION DE CHANTIER**

Prise de possession du chantier

L'entrepreneur du présent lot prend possession des lieux dans l'état dans lequel il les trouve lors de la notification de l'ordre de service lui prescrivant le commencement de ses travaux. Il ne peut élever de réclamation ni prétendre à supplément ou à prolongation du délai contractuel si cet état s'est trouvé modifié entre son étude et le début de ses travaux.

L'entrepreneur du présent lot fait dresser, à ses frais, par un Homme de Loi agréé et assermenté, les constats contradictoires de l'état des ouvrages voisins et contiguës existants (bâtiments existants, voies publiques, réseaux publics et privés, réseaux d'alimentation publics et privés, etc.). Copies de ces constats sont fournies à titre gracieux au maître de l'ouvrage, au maître d'œuvre, aux tiers concernés et aux services concédés.

L'entrepreneur du présent lot doit toutes les clôtures de chantier pour la réalisation des travaux de construction. Elles sont de types pleines et d'une hauteur de 2,00m comprennent tous les portails et portillons nécessaires. En dehors des horaires d'intervention, les accès sont parfaitement maintenus fermés et interdits en accès au chantier. Les clôtures complémentaires sont dues pour leurs locations, pose, dépose et double de transport, entretien, avec tous les accès et remaniements nécessaires. Remaniement des clôtures existantes conservées selon nécessités.

L'ensemble des clôtures sont à déposer par le présent lot en fin de travaux.

Les clôtures de chantier doivent respecter les recommandations, des services techniques de la ville, du maître de l'ouvrage, elles sont complétées de tous les panneaux de voirie réglementaire et des éclairages. Les clôtures sont maintenues en place et entretenues pendant toute la durée du chantier.

Les zones d'emprises pour les stockages, baraquements, appareils élévateurs de chantier, etc., ces zones sont clôturées par l'entrepreneur pendant la durée des travaux jusqu'à la fin du chantier.

Toutes signalisations extérieures et les panneaux routiers sont dus par l'entrepreneur depuis la période des travaux jusqu'à la fin de l'opération.

L'entrepreneur du présent lot met en place les installations de chantier nécessaires à la réalisation de l'opération (installations réglementaires suivant le code du travail, branchements électrique, eau, etc...) avec maintenance, gestion et désinstallations. L'entrepreneur du présent lot met en place les installations de chantier et panneau de chantier nécessaires à la maîtrise d'œuvre avec maintenances, gestions et désinstallations.

En cas d'utilisation d'une partie du domaine public pour la réalisation des installations de chantier, l'entrepreneur fait son affaire des autorisations nécessaires, du règlement des droits en résultant, des réparations des dommages causés et de la responsabilité civile de tout accident relatif à un défaut de signalisation de toute emprise, etc.

Hors de ses horaires d'intervention, il s'assure que ces accès sont parfaitement fermés et interdisent l'accès au public sur le chantier.

A prévoir notamment pour :

Localisation :

- Extension du local de proximité

2.1.2 ECHAFAUDAGE ET MOYENS D'ETAIEMENT

L'entrepreneur aura à sa charge la fourniture, la mise en œuvre de tous échafaudages et moyens d'étaisements nécessaires à la réalisation de l'ensemble de ses prestations.

Echafaudage appartenant ou non à l'entrepreneur, établi conformément aux règlements en vigueur concernant la prévention des accidents, la sécurité des travailleurs et des tiers.

Localisation :

- Extension du local de proximité

2.1.3 ETUDE STRUCTURE

L'entrepreneur réalisera une étude structure béton/métallique/bois complète détaillant la reprise des fermes de charpente existantes et la mise en œuvre d'un plancher bois dans le cadre de la création d'un logement en R+1.

Cette étude structure qui a pour objet la validation par l'entrepreneur de l'étude structure transmise dans le marché sera soumise à la Maitrise d'Œuvre pendant la phase de préparation de chantier pour VISA avant tout démarrage des travaux.

2.2 TRAVAUX DE CURAGE

Prise de possession des lieux

L'entrepreneur prend possession des lieux dans l'état dans lequel il les trouve lors de la notification lui prescrivant le commencement de ses travaux.

Avant toute intervention dans les locaux à démolir, l'entrepreneur s'assure que toutes les alimentations ont bien été coupées et ne sont plus en charge. Il doit éventuellement procéder à leurs vidages et purges.

Avant toutes interventions, l'entrepreneur doit avoir pris les renseignements d'ordre administratif et technique auprès de services compétents de la mairie et des services concessionnaires (ERDF, GRDF, ORANGE, EAU, assainissement, etc.) afin d'éviter tout incident.

L'entrepreneur procède à la mise en place de tous témoins nécessaires, prend toutes photos et fait dresser à ses frais tous constats par un homme de loi assermenté qu'il juge utiles en vue des réparations des dommages qui pourraient lui être imputées sur les ouvrages existants conservés du bâtiment et les bâtiments mitoyens.

Toutes les mesures conservatoires sont prises pour la protection et l'étaisement de tout ou partie d'ouvrages, du

corps du bâtiment conservé.

L'entrepreneur doit la protection et les mesures de conservation des ouvrages conservés au droit des ouvrages dont il doit la démolition. Tous étaielements nécessaires sont dus. Il est tenu responsable de tout dommage qu'il aura provoqué aux ouvrages voisins conservés.

Pose de témoins

Préalablement au début d'opération, des témoins en plâtre sont posés sur les fissures éventuelles sur les bâtiments mitoyens. Ces témoins sont numérotés, datés et mentionnés dans un constat d'huissier.

Consolidations préalables des bâtiments contigus mitoyens

Avant démolitions des ouvrages, il est effectué par le présent entrepreneur à des sondages dans les murs et à proximité des fondations des murs mitoyens.

Un constat avec photos et un diagnostic sont établis par et aux frais du présent entrepreneur en présence du maître d'œuvre.

Il est alors décidé du type de mesures confortatives (ouvrages maçonnés, butons, entretoises, etc.) à mettre en œuvre pendant les travaux.

En tout état de cause les incidences (installation, location même après la réception, désinstallations, même après la réception, etc.) de ces mesures sont incluses dans le montant forfaitaire du marché.

Après démolitions, des sondages complémentaires sont réalisés sur les fondations des refends mitoyens. Les ouvrages ci-dessus sont dus par le présent entrepreneur.

Canalisations et branchements divers existants

L'entrepreneur ne peut déposer aucune canalisation ou aucun compteur, de quelque sorte que ce soit, sans avoir reçu les autorisations correspondantes et sans s'être assuré de leur nature et de leur destination et que les coupures (à la charge des concessionnaires) aient bien été effectuées.

Il doit signaler, en temps utile, toutes demandes ou démarches (éventuelles) nécessaires à faire auprès des administrations par le maître d'ouvrage ou ses représentants.

En aucun cas, l'alimentation des riverains ne doit être interrompue.

L'entrepreneur reste responsable, vis-à-vis des compagnies concessionnaires, de tous les désordres qui sont occasionnés par l'exécution des travaux de curage/démolitions du présent lot.

Il doit en outre, pendant le cours des travaux, signaler tous réseaux ou ouvrages dont l'existence ne soit pas connue lors de la prise de possession des lieux.

Les déposes, démolitions de réseaux sont inclus dans le prix forfaitaire de l'entrepreneur.

Matériaux provenant du curage - décharge

L'entrepreneur a la propriété de tous les produits provenant des démolitions.

Tous les matériaux et déblais sont soit récupérés, soit enlevés aux décharges, compris frais et droits de décharge (le classement des décharges choisies doit correspondre à la nature des produits à évacuer conformément à la réglementation).

Matériels et procédés utilisés

L'entrepreneur fournit au maître d'œuvre une note décrivant les matériels et procédés de curage qu'il compte utiliser.

Aucun feu n'est toléré dans le périmètre du chantier. Tous les bois provenant des démolitions doivent être évacués aux décharges.

Curage/démolition des éléments du bâtiment conservé

L'entrepreneur réalise le curage du bâtiment conservé en notamment selon les documents graphiques :

- Réalisation de toutes tranchées et sciage dans dalle existante pour passage des réseaux et réservations divers dont tapis brosse.
- Neutralisation et dépose de tout réseau existant
- Réalisation de toutes réservations dans mur pour mise en œuvre des sommiers bétons support de charpente et plancher
- Réalisation de tous carottages et réservations pour passage des réseaux dans le cadre du projet
- Dépose remplissage ouverture obstruée sur façade arrière
- Découpe fermes de charpente bois selon étude structure

2.3 GROS ŒUVRE - MACONNERIE

2.3.1 RECONSTITUTION DALLE BETON

L'entrepreneur réalise le remblaiement et la réfection des réservations existantes ainsi que des tranchées réalisées dans la dalle béton existante pour passage des réseaux divers dans le cadre du projet.

Ces prestations s'accompagnent de toutes sujétions de reprise des aciers nécessaires.

Localisation :

- Extension du local de proximité

2.3.2 REPARATION DES FISSURES SUR MURS EXISTANTS

L'entrepreneur réalise la réparation de l'ensemble des fissures observées sur les murs de l'extension du local.

Préparation du Support

- **Nettoyage des fissures** : Élimination des parties friables, des résidus de mortier et des poussières (brossage, soufflage ou lavage à l'eau sous pression modérée).
- **Élargissement si nécessaire** : Pour les fissures fines, élargir légèrement en "V" pour faciliter l'accroche du mortier.
- **Traitement de l'humidité** : Si nécessaire, appliquer un traitement hydrofuge ou asséchant avant réparation.

Matériaux à Utiliser

- **Mortier de réparation** : Mortier de chaux hydraulique NHL 3.5 ou NHL 5, compatible avec la pierre
- **Renforts** : Pour les fissures larges (> 5 mm), insertion de chevilles en acier inoxydable ou de fibres de verre avant rebouchage.
- **Enduit de finition** : Enduit à base de chaux ou mortier pierre reconstituée pour harmoniser l'aspect.

Méthode d'Intervention

Rebouchage des microfissures (< 2 mm)

- Injection d'un coulis fluide à base de chaux ou de résine adaptée (selon diagnostic).

Réparation des fissures moyennes (2 à 10 mm)

- **Comblement** : Appliquer un mortier de chaux par couches successives, talochage lissé.
- **Renfort** : Pose de grille ou armature en fibre de verre si nécessaire.

Réparation des fissures importantes (> 10 mm) ou structurelles

- **Reprise partielle du moellon** : Démontage partiel et remontage avec pierres de remplacement si nécessaire.

Finitions et Protection

- **Rejointoiement** : Reprise des joints à la truelle
- **Protection hydrofuge** : Application d'un hydrofuge incolore à base de siloxane (si compatible avec la pierre).

Contrôle et Réception

- Vérification de l'adhérence et de l'absence de retrait.
- Étanchéité et résistance mécanique validées par essais si nécessaire.

Localisation :

- Ensemble des murs de l'extension du local de proximité

2.3.3 TRAVAUX PREPARATOIRES POUR MENUISERIES NEUVES DANS LES PAROIS EXISTANTES

Sont réalisés et dus au titre du présent lot, la mise aux dimensions, le rehaussement d'appuis, le dressement des feuillures existantes pour permettre la mise en place de la menuiseries extérieure neuves et la réalisation ou la réfection du rejingot.

Tous les produits sont évacués aux décharges compris droits, coltinages, manutentions et transports.

A prévoir notamment pour :

Localisation :

- Extension Local de proximité, baie pour menuiserie extérieure neuve du bâtiment selon les documents graphiques

2.3.4 APPUI DE FENETRE

L'entrepreneur devra la mise en œuvre d'un appui de fenêtre béton en pied de baie pour recevoir la menuiserie extérieure :

- Mise en place d'un appui en pierre reconstituée ou béton préfabriqué
- Pente de 5% minimum vers l'extérieur
- Repli d'étanchéité sous l'appui

Localisation :

- Baie sur cheminement arrière

2.3.5 SOMMIERS BETON

L'entrepreneur devra la mise en œuvre de l'ensemble des sommiers béton armé pour les poutres principales selon l'étude structure jointe au présent DCE.

La mise en charge des sommiers devra être réalisée au minimum 3 semaines après leur création

Les travaux doivent au préalable être justifiés par notes de calculs et être soumis au préalable pour accord par

la MOE.

Tous les produits sont évacués aux décharges compris droits, coltinages, manutentions et transports.

Etaiements nécessaires à l'exécution des travaux compris

A prévoir notamment pour :

- Ensemble des sommiers béton au droit des poutres détaillés dans étude structure

2.3.6 NAPPE METAL DEPLOYE TYPE NERGALTO SUR PLANCHER R+1

L'entrepreneur réalise l'installation d'une nappe en métal déployé de type Nergalto ou équivalent sur plancher bois pour support de remplissage en plâtre (selon étude structure)

- Type : Nergalto ou équivalent certifié
- Matière : Acier galvanisé
- Dimensions mailles : 10x20 mm (standard)
- Épaisseur : 0,7 mm minimum
- Profils périphériques en acier galvanisé

Localisation :

- Emprise plancher R+1 de l'extension du local de proximité

2.3.7 REMPLISSAGE PLATRE SUR TÔLE DEPLOYEE TYPE NERGALTO SUR PLANCHER R+1

L'entrepreneur réalise le remplissage en plâtre sur métal déployée selon étude structure

- Plâtre à projeter conforme NF EN 13279-1
- Classe P2 (plâtre pour travaux courants)
- Épaisseur : 80mm entre solivage

Localisation :

- Emprise plancher R+1 de l'extension du local de proximité

2.3.8 BAC ACIER LEWIS SUPPORT DE CHAPE SUR PLANCHER R+1

L'entrepreneur réalise la mise en œuvre d'un bac acier de type LEWIS ou équivalent sur l'ensemble du plancher du R+1 de l'extension selon étude structure.

Bac acier Lewis

- Épaisseur : 0,8 mm minimum (acier galvanisé S350GD)
- Hauteur de nervure : 60 mm standard
- Largeur utile : 600 mm
- Revêtement : Z275 (galvanisation 275 g/m²)

Pose des bacs acier :

- Pose perpendiculaire aux solives
- Recouvrement longitudinal minimal de 40 mm
- Fixation par vis autoforeuses TEK 5,5x25 mm

Fixations :

- 4 fixations par bac et par solive
- Vis positionnées dans les creux de nervures
- Serrage contrôlé (pas d'enfoncement excessif)

Traitement des rives :

- Mise en place de profilés périphériques
- Écartement de 10 mm des murs périphériques

Localisation :

- Emprise plancher R+1 de l'extension du local de proximité

2.3.9 CHAPE BETON C25/30 + HYDROFUGE SUR PLANCHER R+1

L'entrepreneur réalise le coulage d'une chape béton de 50mm sur bac acier LEWIS selon étude structure.

Béton C25/30 hydrofugé :

- Classe de résistance : C25/30
- Adjuvant hydrofuge intégral type II (NF EN 934-2)
- Affaissement au cône : 12±2 cm
- Granulométrie : 0/12.5 mm

Localisation :

- Emprise plancher R+1 de l'extension du local de proximité

2.3.10 REMPLISSAGE LAINE DE ROCHE ENTRE SOLIVE PLANCHER BOIS

L'entrepreneur réalise le remplissage d'une laine de roche compactée entre les solives du plancher selon étude structure

Laine de roche compactée :

- Densité : $\geq 60 \text{ kg/m}^3$ (certifiée ACERMI)
- Épaisseur : Égale à la hauteur des solives
- Performances acoustiques : $\Delta L_w \geq 25 \text{ dB}$ (selon NF EN ISO 717-1)
- Certification : Euroclasse A1 (incombustible)

Découpe et pose

- Découpe au couteau à lame longue pour ajustement serré
- Pose en double couche croisée
- **Aucun espace vide** toléré (bourrage manuel si nécessaire)

Périphérie :

- Bourrage minutieux aux appuis muraux avec laine résiliente

- Pose de bandes résilientes en périphérie (ex. Rubson AcoustiCollar)

Localisation :

- Sous face plancher R+1 de l'extension du local de proximité

2.3.11 ENDUIT TALOCHE FIN SUR ENCADREMENT DE BAIE

L'entrepreneur réalise la mise en œuvre d'un enduit minéral de chaux hydraulique en encadrement de baie ouverte dans le cadre du projet

- Type : Enduit minéral à base de chaux hydraulique NHL 3.5
- Granulométrie : 0/0.5 mm
- Teinte : Pierre claire RAL 1015 (ton à valider par échantillon)
- Épaisseur finale : 5 à 8 mm

Localisation :

- Encadrement de baie sur cheminement arrière

2.3.12 SOLS

Préparations pour revêtements de sols

Arase et surfacage appropriés et adaptés à la nature des revêtements de sols prévus et en coordination avec les entrepreneurs réalisant les revêtements de sols (carrelage, résine.).

A prévoir notamment pour :

Localisation :

- Local de proximité, toutes surfaces du projet recevant résine et carrelage

2.4 CHARPENTE METALLIQUE

2.4.1 CHARPENTE METALLIQUE POUR REPRISE DES FERMES DE CHARPENTE

L'entrepreneur devra le transport, les moyens de levage, d'étaie et la mise en œuvre de l'ensemble des éléments de structures métalliques détaillés dans l'étude structure jointe au présent DCE.

Les prestations de charpente métallique comprennent :

- La reprise de la ferme de charpente N°A par moisage de l'entrait bois existant par
 - 2 Profilés UPE 330 + 2 plats de 12x310(ht)
- La reprise de la ferme de charpente N°B par mise en œuvre d'une poutre métallique en infrastructure de l'entrait existant et constituée de :
 - 2 IPE 330 + 2 plats de 8x245(ht) formant poutrelle.

Les structures métalliques seront posées sur les sommiers bétons décrits à l'article 2.3.5 et détaillés dans l'étude structure

Les aciers seront de classe S235 [E24] pour les poutrelles métalliques

Lors du remplissage des empochements, le blocage sera effectué par mortier sans retrait en veillant à ce que les appuis en soient protégés.

Localisation :

- Entraits des charpentes A et B

2.5 CHARPENTE BOIS

2.5.1 CHARPENTE BOIS POUR REPRISE DES FERMES DE CHARPENTE COMPRIS PLATINES

L'entrepreneur devra le transport, les moyens de levage, d'étalement et la mise en œuvre de l'ensemble des éléments de structures bois détaillés dans l'étude structure jointe au présent DCE.

Les prestations de charpente bois comprennent :

- La reprise de la ferme de charpente n°A par moisage
 - De chaque arbalétrier existant par 2 madriers 100x300(ht)
 - De l'entrait retroussé existant par 2 madriers 100x250(ht)
- La reprise de la ferme de charpente n°B par moisage
 - De chaque arbalétrier existant par 2 madriers 100x300(ht)
 - De l'entrait retroussé existant par 2 madriers 100x250(ht)

Sont compris dans le présent article la mise en œuvre des platines support des arbalétriers, connecteurs et fixations selon l'étude structure.

Les madriers seront en bois de type Douglas, C24,ST-II

Localisation :

- Entraits des charpentes A et B

2.5.2 SOLIVAGE BOIS POUR CREATION PLANCHER

L'entrepreneur devra le transport, les moyens de levage, d'étalement et la mise en œuvre de l'ensemble des éléments de plancher bois détaillés dans l'étude structure jointe au présent DCE.

Le plancher bois est composé de 3 travées de solives en madrier 75x223(ht) et e=600 ct max.

La prestation intègre toutes sujétions de fixation et de connecteurs selon l'étude structure ainsi que la réalisation d'une trémie pour passage de l'escalier bois et intégration des 2 jouées de plafonds prévues dans le projet.

Lors du remplissage des empochements, le blocage sera effectué par mortier sans retrait en veillant à ce que les appuis en soient protégés.

Les madriers seront en bois de type Douglas, C24,ST-II

Localisation :

- Entrants des charpentes A et B

2.6 FLOCAGE

2.6.1 NAPPE METAL DEPLOYE TYPE NERGALTO SOUS PLANCHER R+1

L'entrepreneur réalise l'installation d'une nappe en métal déployé de type Nergalto ou équivalent sous plancher bois pour support de flocage

- Type : NERGALTO® NG1D ou équivalent certifié
- Matière : Acier galvanisé
- Dimensions mailles : 10x20 mm (standard)
- Épaisseur : 0,7 mm minimum
- Profils périphériques en acier galvanisé

Localisation :

- Emprise plancher R+1 de l'extension du local de proximité en sous face

2.6.2 FLOCAGE PROJETE CF 1H EN SOUS FACE DE PLANCHER R+1

L'entrepreneur réalise la mise en œuvre d'un flocage CF 1H projeté en sous face de plancher R+1

Application du flocage :

- **Méthode** : Projection mécanique (pistolet air comprimé)
- **Nombre de passes** : 2 passes minimum (1ère passe : 8 mm, 2ème passe : 7 mm)
- **Temps entre passes** : 12 heures (à 20°C)

Flocage coupe-feu :

- **Classification** : Euroclasse A1 (incombustible) – NF EN 13501-1
- **Résistance au feu** : EI 60 (1 heure) – NF EN 1364-1
- **Épaisseur minimale** : 15 mm (certifiée par avis technique)
- **Densité** : $\geq 300 \text{ kg/m}^3$ après séchage

Localisation :

- Emprise plancher R+1 de l'extension du local de proximité en sous face

2.7 RESEAUX SOUS DALLAGE

2.7.1 RESEAU DE CANALISATION SOUS DALLAGE

Réalisés par canalisations en P.V.C. série Assainissement.

Pose dans tranchées noyées dans lit de sablon avec calage sous les collets. Essai et PV de l'AQC.

A prévoir notamment pour :

Localisation :

- Extension du Local de proximité, reprise des réseaux EU/EV des locaux, vers les réseaux extérieurs du projet selon les documents graphiques

2.8 RESEAUX EXTERIEURS

2.8.1 CREATION TRANCHEES POUR PASSAGE RESEAUX ET REGARDS SUR CHEMINEMENT ARRIERE

L'entrepreneur réalise la mise en œuvre des tranchées extérieures sur cheminement arrière pour le passage des réseaux :

- de l'extension du local de proximité (EU – EV)
- du logement prévue en R+1 (EU - EV – AEP – EDF -TELECOM)

Dimensions des tranchées :

Type de réseau	Profondeur minimale	Largeur minimale
Électricité	0,60 m	0,30 m
Eau potable	1,00 m	0,40 m
Assainissement	1,20 m	DN + 0,40 m
Télécom	0,50 m	0,25 m

Pentes :

- Réseaux gravitaires : 1 à 3%
- Fourreaux électriques : 0,5% minimum

Fond de fouille :

- Nivellement : Lit de sable 0/5 compacté (10 cm)

- Repérage : Géotextile de signalisation (rouge/bleu/vert)

Remblayage

Couche	Épaisseur	Matériau	Compactage
1	20 cm	Sable 0/10	95% OPM
2	30 cm	Grave 0/20	98% OPM
3	Sol naturel	Terre végétale	-

Localisation :

- Cheminement arrière selon les pièces graphiques

2.8.2 **RESEAUX EXTERIEURS (EU-EV-AE-EDF-TELECOM) COMPRIS FOURREAU EN ATTENTE EN LOGEMENT**

L'entrepreneur réalise la mise en œuvre de l'ensemble des réseaux extérieurs venant évacuer et alimenter :

- L'extension du local de proximité (EU – EV)
- le logement prévue en R+1 (EU - EV – AEP – EDF -TELECOM)

Le présent article intègre :

- La mise en œuvre des canalisations EU et EV réalisés par canalisations en P.V.C. série Assainissement Essai et PV de l'AQC..
- La mise en œuvre des fourreaux pour passage réseau AEP, TELECOM et EDF pour le logement Et comprenant le passage sous dallage pour réseau en attente en palier bas du logement
PVC SN4 (orange pour électricité, bleu pour eau)

Localisation :

- Cheminement arrière et passage vers placard eau et EDF du logement

2.8.3 **REGARDS**

Ils sont soit préfabriqués, soit réalisés de façon traditionnelle. Couverture comprenant cadre dormant et tampon rond, l'ensemble en acier.

A prévoir notamment pour :

Localisation :

- Extension du local de proximité – regards sur cheminement arrière selon les pièces graphiques

2.8.4 BRANCHEMENT A L'EGOUT

Branchement à l'égout du type particulier réalisé conformément au cahier des charges des services techniques de la ville. Exécution de tous les ouvrages nécessaires en raccordement et rejet (tranchées, protection, percements, remis en état des voiries, etc.)

A prévoir notamment pour :

Localisation :

- Extension du Local de proximité, branchement à l'égout (EU/EV/EP) du projet

2.9 CARRELAGE

2.9.1 PREPARATION DES SUPPORTS

Les supports sont constitués par une dalle existante en béton armé surfacée pour parement soigné conforme au DTU 21

Au titre du présent article est dû : la réception des supports, le nettoyage soigné de tous les supports, l'application sur tous ces supports d'un enduit de lissage mince ou épais armé de fibres synthétiques, titulaire d'un avis technique du CSTB, de classe P en correspondance avec le classement P du revêtement de sol prévu. Mise en œuvre conforme au e-Cahiers n° 3634 des enduits de sols intérieurs publié par le CSTB. Ponçage et révision avant mise en œuvre du revêtement. Au préalable, primaire d'accrochage.

Pour plinthes et revêtements céramiques muraux, en fonction de leur implantation, les supports sont en constitués par des plaques de plâtre cartonées

L'entrepreneur doit sur ces supports les travaux nécessaires pour assurer une parfaite tenue de ses prestations et le non-dépassement des tolérances d'exécution admises au DTU.

A prévoir notamment pour :

Local de proximité :

- tous sols du projet désignés ci-après
- toutes parois dans l'emprise des revêtements plinthes du projet désignées ci-après

2.9.2 ETANCHEITE LIQUIDE

Etanchéité liquide titulaire d'un avis technique du C.S.T.B. et couverte en garantie décennale (fabricant applicateur).

- brossage du support, lavage à l'acide dilué avec rinçage et séchage

- application d'un primaire suivant nécessité
- traitement des fissures par bande armée
- mise en place de bande armée en angle des relevés
- revêtement d'étanchéité appliqué en 2 couches constitué d'une pâte thixotrope élastomère, polyuréthane mono-composante armé d'un treillis synthétique. Silice pour collage des carrelages
- le revêtement d'étanchéité est relevé en parois sur l'emprise du revêtement mural, avec mise en place de bandes armées dito ci-avant
- pose des siphons de sol fourni par le lot Plomberie

A prévoir notamment pour :

Extension du Local de proximité :

- Au sol au niveau rez-de-chaussée du projet

2.9.3 REVETEMENTS DE SOL EN CARRELAGE + PLINTHES

Réalisé par des carreaux de grés cérame fin vitrifié de classement U3 P2. Les carreaux sont anti-glissants ou à surface lisse selon les normes XP 05-011 et DIN 51-130. Les carreaux sont de format 5 x 5 cm de la gamme Pro Architectura de marque Villeroy et Boch ou équivalent. Teinte au choix du maître d'œuvre dans la gamme du fabricant.

Arrêt des sols par profilés en acier inoxydable.

Mise en œuvre à joints droits par collage à l'aide d'un mortier colle titulaire d'un avis technique du CSTB, approprié au type de support et au format des carreaux, mis en œuvre conformément au DTU. Les pentes avec toutes façons nécessaires vers les évacuations des eaux sont respectées et dues.

Au long des parois, joints larges débarrassés de tous déchets, débris, coulures et garnis d'un produit souple étanche titulaire du label du SNJF.

Reprise des joints entre carreaux, réalisée soit au coulis de ciment pour les locaux et espaces sans siphons, soit à l'aide d'un produit étanche spécial pour joints titulaires d'un avis technique du CSTB pour les locaux équipés de siphons de sol. Coloris assortis au carrelage.

Pour les locaux équipés de siphon de sol, mise en place, par le présent lot des siphons de sol fournis par le lot Plomberie.

Nettoyage avec évacuation des produits résultant de ce nettoyage.

Sur les parois, façons de plinthes par remontée du carrelage 5 x 5 cm sur 2 rangs formant plinthe (coloris au choix du maître d'œuvre), en pose collée à l'aide d'un adhésif titulaire d'un avis technique du CSTB compatible avec le support, l'exposition de la paroi, les dimensions et poids unitaires des éléments de plinthes et mis en œuvre conformément au DTU. Raccordement entre la plinthe et le sol assuré par un joint réalisé en produit souple étanche titulaire du label du SNJF. Reprise des joints dito ci-avant les sols. Nettoyage à l'avancement.

Au droit des canalisations traversant les sols carrelés, réalisation de dés en béton de 100 mm hauteur, et finition par carrelage dito sol.

A prévoir notamment pour :

Extension du Local de proximité :

- Au sol + plinthes des locaux selon le carnet de repérage et détails du lot 1

2.10 OUVRAGES DIVERS

2.10.1 JOINTS D'ETANCHEITE

Jointés réalisés à l'aide d'un cordon continu aux silicones transparents titulaire du label du SNJF avec protection, lissage et nettoyages parfaits.

A prévoir notamment pour :

Extension du local de proximité :

- Entre appareils sanitaires et parois des appareils du projet

2.10.2 TAPIS D'ENTREE

Cadres en L en profilés d'acier inoxydable avec pattes de fixation.

Mise en œuvre réglée, calfeutrements périmétriques et chape en fond de réservation.

modèle grand trafic MASTER De chez GEGGUS E.M.S coloris : gris clair, ou équivalent épaisseur 22mm

- Prévoir réservation dans dalle béton + mise en œuvre cadre de contour

Tapis 1 : 0,67m x 2,94m

Tapis 2 : 0,67m x 1,56m

A prévoir notamment pour :

Extension du Local de proximité :

- Devant les accès principaux au local de proximité selon les documents graphiques

2.10.3 BANDES DE RACCORDEMENT

Profil plat compensateur de 35 mm largeur, réalisé en acier inoxydable poli. Protection par film pelable jusqu'à la réception.

Pose ajustée et fixation par vissage de même aspect que la bande de raccordement. En seuil et porte fermée, les bandes ne doivent pas être apparentes.

A prévoir notamment pour :

Extension du local de proximité :

- Raccordement entre les différentes natures de sols à tous les niveaux du projet que ces sols soient ou non réalisés au titre du présent lot

2.10.4 SORTIE DE TOITURE VMC ET VENTILATION PRIMAIRE

Fourniture et pose d'une tuile à douille coiffée d'une lanterne en terre cuite pour raccordement des réseaux de Ventilation primaire et VMC nécessitant un exutoire en toiture

Extension du local de proximité :

- En toiture, au droit des sanitaires de l'extension